

GROUPE NANDY VITALITÉ (26 sièges)

Le Conseil municipal du 24 janvier a pris acte, à l'unanimité, des orientations budgétaires pour l'année 2022.

La majorité municipale a proposé au débat la reconduction des priorités qui guident son action politique : non augmentation des taux de fiscalité locale, maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant et en améliorant la qualité de service aux habitants ainsi que le soutien aux associations, maintien d'un autofinancement élevé qui favorise un endettement réduit, investissement soutenu avec différents projets (équipements sportifs de plein air, plan « Toitures » avec une priorité aux groupes scolaires, nouveau plan numérique à l'école, programme de réfection des rues, d'accessibilité des trottoirs et embellissement de la ville, réalisation d'une aire de jeux dans le quartier de la Forêt, poursuite de la dématérialisation des procédures).

Certains projets, dépendant aussi de subventions des partenaires institutionnels, seront engagés dans un programme pluriannuel ; les axes définitifs seront arrêtés lors du vote du budget en mars dans le respect des équilibres financiers.

À l'ordre du jour de ce même Conseil figurait un point d'information, à la demande d'une partie de l'opposition, concernant la dissolution de leur groupe, conséquence de divergences d'appréciation dans leur fonctionnement interne. La majorité n'a pas souhaité s'exprimer, n'étant pas partie prenante, le Conseil prenant acte de la nouvelle composition d'opposition.

G. MASSAMBA - Groupe majoritaire